

*Date de dépôt : 8 décembre 2021*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Des repas livrés dans du matériel recyclable pour atteindre l'objectif zéro déchet à l'IMAD ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 12 novembre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Les repas à domicile de l'IMAD sont destinés aux personnes dans l'incapacité de cuisiner pour des raisons de santé. Une évaluation est effectuée lors de la demande. Le portage à domicile s'effectue du lundi au vendredi entre 8h30 et 13h30 (sans heure de passage fixe), selon la fréquence souhaitée. Les repas du samedi et du dimanche sont livrés le vendredi. L'IMAD a connu en 2020 une phénoménale augmentation de la livraison des repas dont le nombre annuel est passé de 452 917 à... 625 284 (+25%). Le nombre de bénéficiaires a par ailleurs augmenté de 5,5%. Le coût écologique de cette augmentation est sensible. Le livreur remet en général le repas en mains propres. Si le sac utilisé pour la livraison est compostable, la barquette et les rapiers en plastique sont à jeter. Le livreur de repas joue un rôle essentiel dans le maintien du dialogue avec les personnes qui sont seules chez elles. Il peut alerter les collaborateurs et les services concernés si besoin. La diminution à la source des déchets est un des principes fondateurs de la stratégie cantonale développée dans le plan de gestion des déchets (PGD) 2020-2025 adopté le 23 juin 2021 par le Conseil d'Etat. L'objectif est clair : amélioration du tri et de la valorisation des déchets, élimination des déchets sur le territoire, rôle*

*exemplaire des administrations cantonale et communales et des institutions publiques autonomes<sup>1</sup>.*

*Au vu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :*

- Plutôt que du matériel jetable ou compostable, est-il prévu que l'IMAD utilise du matériel recyclable, assurant par exemple la reprise des contenants vides pour un réusage après nettoyage ?*
- Quel serait le coût de la mise en œuvre d'une telle mesure ainsi que ses avantages, notamment en termes de passages supplémentaires au domicile du bénéficiaire, renforçant le lien social ?*
- Avec quel véhicule les 625 284 repas sont-ils livrés au domicile des bénéficiaires ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- Plutôt que du matériel jetable ou compostable, est-il prévu que l'IMAD utilise du matériel recyclable, assurant par exemple la reprise des contenants vides pour un réusage après nettoyage ?*

La question de la gestion des déchets est un point central de la politique de responsabilité d'entreprise mise en place par l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD). Le programme de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) de l'IMAD prévoit une politique d'achat responsable visant à privilégier les matériaux recyclables et/ou durables. Par ailleurs, l'IMAD est en cours de déploiement d'un projet visant à organiser la collecte, le tri et le monitoring de ses déchets, en partenariat avec *Pro Entreprise sociale privée*, de façon à atteindre un objectif de diminution de 25% de ses déchets incinérables, en accord avec la politique cantonale en la matière.

Le cas du matériel de conditionnement est particulier dans la mesure où sa responsabilité dépend du prestataire produisant les repas, à savoir les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). A la demande de l'IMAD, la question du recyclage ou de la réutilisation de ce matériel a déjà fait l'objet de travaux entre les deux institutions. Ceci a permis dans un premier temps de mettre en place des sacs de portage biodégradables. En ce qui concerne les contenants des aliments (barquettes, ravers, poches plastiques), la question est plus complexe dans la mesure où ceux-ci doivent répondre à de nombreux critères (stockage,

---

<sup>1</sup> <https://www.ge.ch/dossier/reduire-dechets-accelerer-transition-ecologique/agir-reduire-dechets/territoire-zero-dechet>

étanchéité, hygiène, résistance, transportabilité, possibilité de régénération des aliments). Toutefois, des solutions sont actuellement à l'étude (par exemple utilisation de bouteilles en céramique au lieu de poches en plastique pour les soupes) et il a été convenu que les HUG et l'IMAD mèneraient un projet visant à explorer les différentes pistes possibles afin de proposer des solutions.

– ***Quel serait le coût de la mise en œuvre d'une telle mesure ainsi que ses avantages, notamment en termes de passages supplémentaires au domicile du bénéficiaire, renforçant le lien social ?***

Le coût du remplacement du matériel actuellement utilisé ne peut être évalué avant d'avoir déterminé les solutions les plus adéquates. Dans le cas où serait privilégiée l'utilisation de matériel réutilisable, des équipes spécialement chargées de récupérer celui-ci devraient être constituées, vu l'impossibilité de mélanger repas à livrer et récupération des contenants au sein d'une même tournée, pour des raisons d'hygiène. Aussi, une telle solution aurait un impact plus que sensible sur le prix de revient des repas, auquel devrait être ajouté celui du nettoyage du matériel.

Les livreurs de repas de l'IMAD permettent d'entretenir un lien social avec les bénéficiaires et jouent un rôle important de donneurs d'alerte (par le biais des diététiciennes) quant à la santé de ceux-ci en cas de constat de fragilité ou de péjoration. Leur formation dans ce sens va d'ailleurs être renforcée. Des passages supplémentaires pour récupérer le matériel, qui devraient avoir lieu le même jour avec une autre équipe, n'apporteraient pas nécessairement une forte valeur ajoutée à ce rôle et risqueraient d'être perçus comme dérangeants par les bénéficiaires.

– ***Avec quel véhicule les 625 284 repas sont-ils livrés au domicile des bénéficiaires ?***

Les types de véhicules utilisés pour les livraisons de repas sont déterminés sur la base du nombre de kilomètres parcourus durant les tournées (autonomie), des distances de la tournée par rapport au lieu de livraison (plusieurs allers-retours nécessaires ou non), de la taille des véhicules et des disponibilités des parkings en places électriques.

Actuellement les moyens de mobilité mis en œuvre sont les suivants : 23 vélos électriques, 3 voitures électriques et 42 voitures thermiques. En février 2022, à l'issue du plan de mobilité actuellement en cours de déploiement, la répartition sera la suivante : 23 vélos électriques, 15 voitures électriques, 30 voitures thermiques.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO